

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Habitat. L'Urbanisme et de la Ville

Office de Promotion et de gestion Immobilière

De la Wilaya d'Ouled Djellal

Mise en demeure par voie de publication

N.I.F : 002351025706319

Suite au retard considérable enregistré au niveau de ces chantiers, l'office de promotion et de gestion immobilière d'Ouled Djellal met en demeure les entreprises suivantes :

ENTRPRISE	ADRESSE	N° Marché	Date d'approba tion	Projet
Entreprise des grand Travaux Public et Hydraulique et Construction Bouabdeallah el Sadik	Cité Mouflon N°= U9 commune Tamenracet	2025/006	/05/2025 27	Réalisation avec VRD des 20/40/1000 L.P.L Type F3 à CHEAIBA (Atef el Mahala) Prog 2024 Tranche Complémentaire
Entreprise des grand Travaux Public et Hydraulique et Construction Bouabdeallah el Sadik	Cité Mouflon N°= U9 commune Tamenracet	/009 2025	/06/2025 15	Réalisation avec VRD des 20/40/1000 L.P.L Type F3 à CHEAIBA (Bir Neam) Prog 2024 Tranche Complémentaire

Pour:

- Renforcer le chantier, en moyens humains et matériels afin d'accélérer les travaux.
- Rattraper le retard enregistré sur le planning d'avancement des travaux et cela dans un délai de 08 jours à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux ou le Bomop .
- Faute par ses entreprises d'obtempères sous huitaine, il sera appliqué les dispositions réglementaire allant à la résiliation au tort exclusifs de l'entreprises.